

Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.sante.cgt.fr - E-mail : com@sante.cgt.fr

Numéro

2013/21

Lundi 26 août 2013

DE L'ARGENT, IL Y EN A !

D'après le Conseil d'orientation des retraites, les besoins en financement des retraites des 23 millions de salarié-es en France s'élèveront à 20 milliards d'euros d'ici 2020. C'est moins que la fortune amassée par un seul homme, Bernard Arnault, le français le plus riche en 2011, d'après le magazine Challenges. **Un seul homme d'un côté, 23 millions de personnes de l'autre...**

Le refrain médiatique nous assène, sans faiblir, que les caisses sont vides, que c'est la récession, qu'il faut se serrer la ceinture car nous serions tous dans le même bateau, etc. Attention ! Ce n'est pas parce qu'une chose est répétée cent fois qu'elle devient vraie, la preuve !

Au titre de la compétitivité, 20 milliards sont versés au patronat dans le cadre de l'ANI, pour faciliter les licenciements, augmenter les durées de travail, baisser les salaires et broyer le Code du Travail...

En 2009, 360 milliards d'euros d'argent public ont été mobilisés pour secourir les marchés financiers, responsables de la crise... Ainsi, le sauvetage des banques en 2008 a coûté l'équivalent de 37 points de PIB aux contribuables !

Cela représente autant d'argent en moins pour l'emploi et les salaires à la base du financement de la protection sociale et des retraites.

Par faute des réductions d'effectifs au Trésor public, plus d'une centaine de milliards d'euros, issus de la fraude fiscale non détectée ou non recouvrée viennent grever les budgets publics et portent préjudice à la justice fiscale !

Loin d'être exhaustifs, ces quelques exemples, auxquels nous pourrions ajouter les exonérations de cotisations et les niches fiscales consenties aux plus riches, témoignent d'une politique antisociale décomplexée et pleinement assumée.

**EMPLOI, SALAIRES, RETRAITES :
TOUTES ET TOUS EN GREVE
LE 10 SEPTEMBRE !**

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE
263, rue de Paris, case 538 • 935 15 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 48 57 56 22



SOMMAIRE

- ✓ Plan d'austérité au CHS
Paul Guiraud : le personnel se rebiffe p. 2
- ✓ Elections Mutuelle Nationale des hospitaliers p.3-5
- ✓ Allocation de rentrée scolaire 2013-2014 p.6
- ✓ Prothésistes dentaires :
- Compte-rendu de réunion de la SPP du 21 juin 2013 -
- Compte rendu de la CP p.7
- ✓ Violences et manque de sécurité à l'hôpital : il est urgent d'analyser les raisons p.8

**Périodicité : Hebdomadaire
N° 2013/21 - Lundi 26 août 2013**

**Imprimé par nos soins
Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX
Directeur de Publication : Bruno JARDIN
N° commission paritaire : 0707 5 06 134



Plan d'austérité au Centre Hospitalier Spécialisé Paul Guiraud,

le personnel se rebiffe !

La «note de service numéro 206» de la direction du CHS Paul Guiraud (Villejuif 94) en date du 16 juillet 2013 a entraîné une forte mobilisation des personnels le 20 août 2013.

De nombreux agents grévistes et assignés ont participé au rassemblement initié par l'intersyndicale CGT-SUD-FO-CFDT malgré la pression exercée sur le personnel par la direction, notamment auprès des cadres. Un barbecue et des rafraîchissements accompagnaient le piquet de grève.

L'encadrement, y compris les cadres supérieurs, ont adressé dès le 26 juillet une motion au directeur lui demandant de pourvoir aux remplacements des équipes, afin de garantir la sécurité des patients, des agents, et assurer la qualité des soins.

Le corps médical s'est également prononcé solidaire du reste du personnel par l'intermédiaire du vice-président de la CME, lors de l'assemblée générale.

La Fédération Santé et Action Sociale, l'Union Départementale 94 et l'Union Syndicale Départementale 94 représentaient les organisations de la CGT.

La situation des effectifs au mois d'août est difficile. A juste titre, les agents ne digèrent pas le changement intempestif, voire la suppression (dans certains cas) de leurs Repos Hebdomadaires, Aménagement et Réduction du Temps de Travail ou Congés Annuels.

Sous prétexte de pérennité des unités de soins et d'un équilibre financier durable, la direction suspend toute modalité de remplacement du personnel absent. Elle réduit le recours à l'intérim, aux heures supplémentaires et au personnel vacataire.

Reconnaissons-là le discours habituel des directions, sous couvert des Agences Régionales de Santé : le but final étant de revenir sur l'accord RTT pour dégager des marges de manœuvre sur le dos des salarié-es.

Après la « négociation » avec la direction à 15h30, rien n'avait avancé. La direction prétexte le retour à l'équilibre, imposé par l'ARS.

L'intersyndicale va se réunir pour déterminer la suite à donner à ce mouvement.

Une demande d'audience a été formulée au cabinet de la Ministre par l'intersyndicale, soutenue et relayé par la fédération CGT Santé et Action Sociale. A l'issue de l'entretien avec l'ARS, celle-ci déclare n'avoir plus aucun moyen à débloquer pour le CHS.

Affaire à suivre, la lutte continue !





Des candidats investis pour une protection sociale de haut niveau

Du 2 septembre au 11 octobre 2013, près de 650 000 adhérent-e-s de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers sont appelé-e-s à élire leurs délégué-e-s aux assemblées générales de la MNH (en santé et en prévoyance) pour les 6 prochaines années.

Ce sont eux qui représenteront les adhérents dans les actes et décisions qui jalonnent la vie de la mutuelle, tant sur le plan national que dans le bureau départemental qu'ils animent. De leur engagement dépend la qualité du service rendu et surtout le niveau d'investissement dans la défense des intérêts des adhérent-e-s.

Les candidats soutenus par la CGT

Vous les connaissez pour la plupart, ce sont vos collègues issus d'établissements de votre département, souvent engagé-es à vos côtés pour défendre et promouvoir les revendications individuelles et collectives des hospitaliers, telles que les conditions de travail, l'emploi, les salaires, la retraite...

Ils militent pour une Sécurité Sociale renforcée, consolidée. Ils s'opposent aux désengagements qui la fragilisent, qui freinent les remboursements et accroissent les cotisations mutualistes.

Les candidats soutenus par la CGT ont une haute estime de l'Hôpital public qu'ils défendent dans leur mandat mutualiste, face à d'autres mutuelles ou assurances qui préfèrent les mettre en concurrence avec leurs propres services.

Dans la MNH, ils s'impliquent pour l'amélioration constante des prestations, dans l'extension des services à l'adhérent, et défendent avec conviction les valeurs de solidarité et d'universalité.

Les soutenir, c'est conforter vos propres intérêts.





Les élections de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers : **un enjeu de première importance**

Du 2 septembre au 11 octobre prochains se dérouleront les élections des délégué(e)s aux assemblées générales de MNH

santé et de MNH prévoyance.

Près de 650 000 adhérents hospitaliers actifs et retraités sont appelés à voter pour leurs représentants dans ce qui constitue la première mutuelle du monde de la santé avec 1 100 000 personnes protégées.

Même si elle n'a pas de reconnaissance officielle dans le mode de gouvernance mutualiste, la CGT s'est considérablement renforcée depuis quelques années au sein des instances de la mutuelle. Son action est aujourd'hui reconnue et respectée.

Il appartient à chaque militant, dans chaque syndicat, de construire le succès du vote CGT dans l'intérêt des valeurs mutualistes et de défense plus globale de la Sécurité Sociale.

■ Une CGT plus forte dans la MNH, c'est bien l'affaire de tous

Historiquement, la MNH existe depuis maintenant plus de 50 ans et au fil du temps une majorité d'hospitaliers ont décidé de la rejoindre.

Longtemps gérée principalement par des militants FO et des directeurs hospitaliers il a été souvent difficile de faire entendre d'autres voix que celles qui plébiscitaient une conception réformatrice et étriquée de la protection sociale complémentaire.

A force de conviction, d'arguments, et en développant compétences et disponibilités, des militants de la CGT de plus en plus nombreux ont réussi à s'impliquer dans la mutuelle, prouvant le bien-fondé de leurs propositions et la clairvoyance de leur analyse.

Résolument constructifs, ils ont assis leur autorité en obtenant la confiance d'une majorité d'adhérents mutualistes et, aujourd'hui, le nombre de délégué-es pouvant être affecté-es à la CGT est sensiblement au coude à coude avec ceux de FO, reléguant assez loin derrière ceux de la CFDT.

Cette présence forte de la CGT et une division des forces de FO ont permis d'accroître considérablement notre présence au sein des instances nationales et dans les postes à responsabilités de la mutuelle.

Ainsi avec 20 administrateurs sur 42 et 3 membres du bureau national sur 9, la CGT est la composante la mieux représentée dans la MNH.

Les orientations prises depuis dans la mutuelle pour l'amélioration des prestations, des services à l'adhérent, pour pondérer l'augmentation des cotisations, dans la défense du tissu hospitalier et pour une Sécurité Sociale de haut niveau ne sont donc pas le fruit du hasard.

Comme pour les élections aux commissions paritaires et à la CNRACL, conforter et renforcer l'audience de la CGT dans la MNH c'est donc bien l'affaire de tous les militants, quelque soit le choix personnel, respectable et respecté, qu'il ont fait dans leur adhésion mutualiste.

■ Le vote : modalités de fonctionnement

Le vote détermine les délégués, élus pour 6 ans par 2 scrutins différents (un en santé et un en prévoyance). Les délégués préparent dans leur département et participent au moins une fois par an à l'Assemblée Générale nationale. Ce sont également eux qui seront appelés à composer le bureau MNH de leur département, lui-même chargé d'animer la vie politique de la mutuelle dans les établissements et le territoire concerné.

Le vote n'est pas syndical à proprement dit, et nul ne peut justifier de son appartenance à quelque organisation que ce soit au moment du dépôt de sa candidature. Cette dernière est implicite et nécessite donc de la populariser auprès des adhérents et électeurs. Les syndicats, les USD, ont donc un rôle primordial à jouer auprès des hospitaliers actifs et retraité-es pour faire connaître au plus grand nombre les candidats de leur département soutenus par la CGT.

Au moment où va s'engager une bataille essentielle pour l'avenir de nos retraites, au moment où la protection sociale et ses valeurs, tant sur le plan général que complémentaire, sont particulièrement menacées par des directives européennes au service de la finance et au bénéfice de grands groupes assuranciers, il est crucial de renforcer la présence de la CGT au sein des instances mutualistes pour accompagner légitimement nos propositions et nos revendications, dans l'intérêt des assurés sociaux et des adhérents mutualistes.

Cela vaut aussi pour notre présence au sein de la MNH.





Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) 2013-2014

Le gouvernement augmente l'ARS de 1,2 % La CGT revendique l'application réelle de la gratuité scolaire

Cette revalorisation de l'ARS va bénéficier aux familles modestes et c'est une bonne chose. Toutefois, les dépenses liées à la rentrée scolaire pèsent chaque année sur le budget de toutes les familles. Elles ont un impact d'autant plus important lorsqu'un enfant change de niveau : passage de l'école primaire au collège puis lycée.

Si la facture moyenne des fournitures scolaires a progressé de 0,6% depuis l'année dernière, la baisse généralisée du pouvoir d'achat des ménages en amplifie les conséquences (- 0,9% en compilant les études de l'INSEE : déclaration CGT du 1er juillet 2013) .

La CGT revendique l'application réelle de la gratuité scolaire sur l'ensemble des territoires, notamment pour les livres et fournitures.

Les prestations familiales, comme l'ensemble de la protection sociale, financées par les cotisations sociales, doivent garantir une répartition équitable des richesses produites dans notre pays. La CGT demande l'augmentation des prestations familiales et sociales pour renforcer le pouvoir d'achat des familles et renouer avec la croissance.

*Ne payons pas les factures du capital,
et profitons des richesses produites par
notre travail!*



- Il peut y avoir une allocation dégressive si dépassement léger des conditions de ressources.
- L'ARS est versée par la CAF le 20 août en une seule fois pour les enfants de 6 à 16 ans, automatiquement si vous touchez déjà une prestation sociale, sinon s'adresser à sa CAF, ou sur caf.fr.
- Pour les enfants de 16 à 18 ans, le versement intervient dès que vous aurez renvoyé le certificat de scolarité ou d'apprentissage.
- Rappelons que l'ARS est cumulable avec les allocations de scolarité versées par l'employeur ou le CE.

Conditions d'attribution :

- Il faut avoir eu en 2011 (année - 2) des ressources inférieures à une limite qui varie en fonction du nombre d'enfants à charge.

Nombre d'enfants à charge	Revenus nets année 2011 à ne pas dépasser
1 enfant	23.687 €
2 enfants	29.153 €
3 enfants	34.619 €
par enfant supplémentaire	5.466 €

Prothésistes Dentaires

Compte rendu de réunion de la section paritaire professionnelle de la branche
Vendredi 21 Juin 2013

La SPP s'est tenue au siège de l'UNPPD, sous la présidence de L. MUNEROT et en présence de Mme BERTHELOT-CHAPPELART, chargée de mission à OPCALIA.

Les membres de la SPP présents valident le relevé de décisions de la réunion du 29/03/2013.

Un point sur la collecte et les engagements au 31/05/2013 est présenté aux partenaires sociaux. Un document est remis sur table. Il avait été envoyé, électroniquement, aux organisations syndicales.

Pour faire suite aux questionnements de la CGT, un constat est fait :

■ Chute brutale des départs en formation :

De nombreux salariés ont arrêté les formations au profit de la production. Les causes n'étant pas connues, les organisations syndicales de salarié-es souhaiteraient connaître les véritables motivations. Une réponse est actée pour une prochaine réunion de la SPP.

■ Présentation du dispositif PRODIAT proposé par OPCALIA

Il s'agit avant tout d'un contrat de professionnalisation, d'un parcours de formation sur mesure, d'une mobilisation des ressources internes des entreprises. Il s'agit aussi d'un accompagnement de A à Z des entreprises par un organisme de formation pour préciser les besoins d'emploi, d'élaborer et mettre en œuvre un parcours de formation personnalisé par le candidat, d'évaluer les acquis périodiquement et au terme du contrat et d'accomplir toutes les démarches administratives.

Une discussion s'engage puis le projet est validé.

■ Protocole sur la formation professionnelle du 27/01/2012 étendu par arrêté du 31/12/2012 (JO du 19/01/2013)

Sur propositions d'OPCALIA, il est décidé de le mettre en conformité aux observations émises par le ministère, lors de son extension. Un avenant sera soumis à la signature des OS.

Prochaine réunion de la SPP : Vendredi 20 Septembre prochain, de 13 h à 15 h.

Compte-rendu de la COMMISSION PARITAIRE

Organisations syndicales présentes :

Salarié-es : CGT, FNISPAD, CFDT, CFTC et FO

Employeurs : UNPPD

A l'issue de la SPP, s'est réunie la commission paritaire de la branche avec pour ordre du jour :

- Les salaires,
- Les jours de carence,
- Divers.

■ Pas de proposition salariale de la part de l'UNPPS à l'exception d'une information sur la non extension de l'annexe I à l'heure de la présente CP.

Sans attendre celle-ci, de nombreux employeurs manifestent leur hostilité à cette annexe. Pour les OS de salarié-es, dont la CGT, il n'est pas question de renégocier l'annexe I qui tient compte des nouveaux diplômés de la branche.

■ Concernant la prochaine augmentation des salaires, il est demandé aux organisations syndicales d'émettre leur proposition pour le 20 Septembre prochain, date de la prochaine CP.

■ Concernant les jours de carence, à l'occasion d'une hospitalisation, l'UNPPD rappelle que l'article 25 de la CCN est actuellement exclu de l'extension et qu'il est à réécrire. Ce point sera de nouveau mis à l'ordre du jour d'une prochaine commission paritaire.

■ Pas de questions diverses.

Prochaine CP: Vendredi 20 Septembre 2013 à 9 h 30, au siège de l'UNPPD.



VIOLENCES ET MANQUE DE SÉCURITÉ À L'HOPITAL

Il est urgent d'analyser les raisons

Les projecteurs sont braqués sur l'Hôpital de la Conception à Marseille suite à l'agression d'un infirmier des urgences, le 16 août 2013.

Il ne s'agit pas d'un acte de violence isolé. Ces agressions se multiplient dans les établissements de soins. De 2007 à 2011, elles ont augmenté de 84% dans les Hôpitaux. Le personnel ne se sent plus en sécurité, de nuit comme de jour. Les agressions physiques et verbales sont quotidiennes. Le manque de personnel est criant, les conditions de travail ne cessent de se dégrader, et le changement est toujours attendu.

*La Fédération
demande d'analyser
les raisons de ces
violences et de mettre
en œuvre tous les
moyens nécessaires
afin que les agents
hospitaliers puissent
assurer leur mission
en toute sécurité.*

La désertification médicale et la fermeture de services publics de proximité, la Révision Générale des Politiques Publiques, mais aussi la crise, le chômage, la perte de repères d'éducation, la drogue, les ventes d'armes incontrôlées ne sont certainement pas étrangères à toute cette violence civile comme hospitalière.

L'hôpital n'est que le reflet de la société dans laquelle nous vivons.

La Fédération CGT Santé et Action Sociale demande à nos gouvernants d'analyser objectivement les raisons de ces violences et de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin que les agents hospitaliers puissent assurer leur mission en toute sécurité.

Elle demande également que tout soit fait après une agression pour que les personnels puissent cesser immédiatement le travail, qu'une cellule d'écoute soit mise en place afin qu'ils soient entendus et soulagés, qu'une déclaration d'accident de travail soit bien enregistrée pour tous les personnels concernés, qu'une procédure spéciale de dépôt de plainte soit mise en œuvre, afin que les agents soient protégés...

Si le besoin de sécurisation des locaux et des personnes existe, nous avons réellement besoin d'agents formés, en nombre suffisant, avec des renforts en personnel psychiatrique, en médiateurs, en éducateurs, et pour cela nous avons besoin de moyens budgétaires supplémentaires.

En effet, la violence peut aussi être générée par l'institution quand on ne donne pas à l'Hôpital les moyens d'apporter aux usagers des réponses rapides et de qualité.

Communiqué de presse, 20 août 2013